



SESSION EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2010

TABLE DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE.....	62
2.	2010 03 071 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	62
3.	2010 03 072 ABROGATION DES RÉOLUTIONS CONCERNANT LE PROJET D'INTERPRÉTATION DU CURÉ MORACHE DE LA TCCC N ^{OS} 2009-06-066, DU 2 MARS 2009 ; 2009-11-254 DU 2 NOVEMBRE 2009 ET 2009-12-274 DU 7 DÉCEMBRE 2009	62
4.	2010 03 073 ŒUVRE D'ART DU CURÉ MORACHE	63
5.	2010 03 074 LEVÉE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE	63



4. 2010 03 073 Œuvre d'art du curé Morache

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité demande à la Fabrique de Sainte-Edwidge de se positionner en rapport avec la résolution 2009 12 274 du 7 décembre 2009 émise par la municipalité ;

QUE monsieur Jean-Yves Masson, conseiller et monsieur Réjean Fauteux, directeur général, soient mandatés pour fournir l'information nécessaire concernant ce dossier ;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la Fabrique de Ste-Edwidge et à la TCCC.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

5. 2010 03 074 Levée de la session extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par madame la;

APPUYÉ par monsieur le conseiller;

ET RÉSOLU :

QUE la session extraordinaire du 15 mars 2010 soit levée à 10 h 10.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Linda Ouellet, Maire

Je, Linda Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réjean Fauteux

Directeur général et secrétaire-trésorier